



AVIS RELATIF AU PROJET DE RÉALISATION DE LA ZAC DOULON-GOHARDS

VILLE DE NANTES

Article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme

Dossier de réalisation de la ZAC Doulon-Gohards

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole a approuvé le projet de réalisation de la ZAC Doulon-Gohards située sur la Commune de Nantes (44).

La délibération sont affichées aux lieux suivants pendant un mois du lundi 10 juillet au jeudi 10 août 2023 inclus :

- Siège de Nantes Métropole (2, cours du Champ-de-Mars à Nantes),
- Siège de la Ville de Nantes (2 Rue de l'Hôtel de Ville 44000 Nantes).
- Pôle de proximité Erdre et Loire (222 Bd Jules Verne, 44300 Nantes)

Le dossier est consultable pendant cette durée à Nantes Métropole – Direction Aménagement Urbanisme Nantes Secteur Est – 5 rue Vasco de Gama – et sur le site internet suivant :

► Nantes métropole : <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/documents-reglementaires/avis-signature-mise-a-dispo>